

Du service sanitaire volontaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **11 (1866)**

Heft 20

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-331037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

camarades, manœuvré savamment sur une plaine sans aspérités, exécuté une foule de mouvements sans signification aucune, sans application à une position, à une nécessité de terrain, à une circonstance de la guerre enfin.

Nous parlera-t-on peut-être des rassemblements de troupes pour combler cette lacune? Excellente innovation, mais trop mesquinement appliquée: 8000 hommes y prennent part tous les deux ans. Depuis 15 ans que nous portons l'épaulette d'officier, nous n'avons jamais été appelé à aucun; quelle portion considérable de l'armée n'est pas dans notre cas?

Quelques cantons bien inspirés, St-Gall, Berne, Vaud, Tessin, inaugurent des réunions de troupes cantonales, preuve du sentiment qu'ils éprouvent de l'insuffisance des réunions fédérales; leurs soldats s'en trouvent bien, mais que dire de ceux des 19 autres cantons?

Dans un prochain article nous continuerons nos observations sur le mode actuel d'instruction et nous indiquerons les modifications qu'il nous paraîtrait utile d'y introduire.

Canton de Neuchâtel, 12 septembre 1866.

L. J. E. P.

DU SERVICE SANITAIRE VOLONTAIRE.

C'est une circonstance bien fâcheuse sans doute que souvent des questions de la plus haute importance soient, dans le domaine de la publicité, presque abandonnées par les hommes dont les études et la position semblent en devoir faire les représentants spéciaux.

Le silence de la part des personnes mieux qualifiées que moi m'autorise à vous adresser quelques réflexions sur le sujet susdit, ne fusse que pour en provoquer d'autres meilleures:

Tout homme sérieux, militaire ou non, est d'emblée convaincu de l'importance du service sanitaire en campagne et les grands capitaines lui vouaient la plus grande sollicitude. L'aspect du champ de bataille d'Eylau a failli « inspirer l'amour de la paix » à Napoléon et celui de Sadowa doit avoir arraché au général prussien une exclamation pareille à celle du grand homme.

Depuis les temps que nous appellerions, suivant les classiques désignations, barbares, si nous n'étions pas au lendemain des quelques dernières guerres, les batailles n'étaient pas suivies d'hécatombes pareilles à celles récentes de Malakof, Solferino et Sadowa.

Napoléon I^{er} cependant recommença « la grande guerre » et, le

dévouement aidant, la chirurgie militaire naquit de la nécessité. Comme compensation providentielle ces guerres firent accomplir d'immenses progrès à la chirurgie en général et la chirurgie française leur doit presque tout son éclat.

Les événements des dernières années ont fait sortir la question des besoins sanitaires des cercles purement militaires; toute l'opinion publique s'en est émue. En 1855 en Russie, en France, en Angleterre et ailleurs, des milliers de personnes, constituées en comités ou individuellement, s'occupaient du sort des soldats blessés et malades en Crimée et leur faisaient parvenir des secours de tout genre.

L'opinion publique s'était si bien emparée de la chose que des institutions permanentes à son sujet sont résultées de ce mouvement généreux, surtout en Russie et en Angleterre.

Elles étaient du reste précédées dans cette voie par des institutions analogues et anciennes, telles que celle de Saint-Jean de Jérusalem qui possédait 18 hôpitaux avec 521 lits, soutenait sept autres hôpitaux et en établissait encore en Syrie, lors du massacre des chrétiens. En 1859 cet ordre avait encore préparé à ses frais et aurait entretenu, cas échéant, un hôpital ambulancier de cent lits avec accessoires et personnel. D'emblée 40,000 thalers étaient disponibles à cet effet.

La guerre de Crimée a donné lieu à la fondation en Russie de la communauté des sœurs de « l'exaltation de la croix » et en Angleterre la sœur Nightingale avec ses infirmières rivalisa avantageusement, sous tous les rapports, avec les sœurs hospitalières catholiques. La récente guerre du Maroc fit fonder des comités analogues en Espagne.

Pour généraliser davantage cet élan, il n'y avait plus qu'un pas à faire, — passez l'expression, s'il vous plaît — il fallait le mettre à la mode. La brochure émouvante de Monsieur Dunant a fait faire ce pas et dès lors la question a eu ses entrées partout.

Le premier congrès international de Genève était en perspective déjà lors de la fête fédérale des officiers à Sion en 1863.

Persuadé que mes confrères ne manqueraient pas d'y agiter cette question, qui fait l'objet de nos plus impérieuses préoccupations dans les éventualités de guerre, je rédigeai quelques notes à présenter à la réunion spéciale des chirurgiens militaires.

Ainsi que je m'y attendais avec bonne raison tout le monde avait déjà sérieusement élaboré ses idées à ce sujet, mais, chose à laquelle on pouvait moins s'attendre, de la part de médecins surtout, nous fûmes d'accord sur tout le principal. Notre petit collège chirurgical avait la bonne chance de posséder dans son sein notre respectable chef, Monsieur le colonel Dr Lehmann, lequel, au moyen de données reposant

sur des renseignements non-seulement officiels mais certains, et qu'il ne nous était pas donné de pouvoir connaître, put éloigner de nos esprits toute espèce de doute sur la possibilité de placer — officiellement — dans un moment donné, un certain nombre de milliers de malades dans des établissements hospitaliers disponibles ou dans ceux dont l'établissement était facile à opérer avec le matériel disponible en magasins ou en casernes.

En un mot, le matériel pouvait être considéré comme près d'être suffisant pour les éventualités d'alors, mais il en était autrement du personnel, lequel, à peu près complet pour le service d'ambulance, était nul pour celui des hôpitaux. Monsieur le colonel Lehmann, qui avait approfondi la question, eut l'obligeance de nous exposer son projet de formation d'un corps suffisant d'infirmiers pour suffire à ce service. La conférence de Genève était du reste imminente et jetterait sans doute quelque lumière sur cette question trop négligée jusqu'alors, matériellement du moins.

J'ignore ce qui s'est fait dès lors dans cette direction et suis persuadé qu'il s'est fait beaucoup et bien, (1) mais comme on ne saurait trop s'en occuper, je vous demande la permission de revenir présenter, pour l'essentiel, mes propositions de 1863 et de vous les communiquer dans une prochaine correspondance.

P. S. Pour rappeler aux lecteurs qui auraient perdu de vue les détails de l'objet qui nous occupe, voici la publication d'un concours ouvert par le comité central prussien. Datée du 16 mai 1865, il est assez piquant d'en voir l'échéance fixée au 1^{er} juin 1866, pour le résultat en être publié avant le 1^{er} décembre 1866.

Cette publication, qui résume du reste l'état de la question à cette époque, est de la teneur suivante :

Le comité central prussien pour secourir les militaires blessés et malades, fidèle à la tâche qu'il s'est imposée et qui consiste, ainsi qu'il l'a fait connaître par son appel du 17 février 1864, à prendre aussi en temps de paix les mesures préparatoires propres à faciliter pendant la guerre les travaux des associations formées dans le but mentionné plus haut, a cru qu'il serait avantageux d'ouvrir une discussion approfondie *sur les opinions et les expériences recueillies dans les derniers temps par rapport à l'organisation des secours que la bienfaisance privée peut donner aux militaires blessés ou malades en campagne*, et il a proposé à cet effet un prix de « cent frédéric d'or » pour le meilleur ouvrage concernant ce sujet.

(1) Au moment de vous expédier ces lignes j'apprends par les journaux que, grâce aux travaux incessants et aux actives démarches de M. le médecin en chef auprès du Conseil fédéral, celui-ci a accordé fr. 121,000 pour achat de matériel d'ambulance et d'hôpitaux. Voilà pour Monsieur Lehmann un nouveau et bien beau titre à la reconnaissance de toute l'armée et surtout du corps sanitaire.

Sans vouloir imposer aux auteurs une division ou des limites précises pour ce travail, le comité croit cependant qu'il serait surtout important de répondre aux questions suivantes :

I. — A. Où et comment la bienfaisance privée s'est-elle occupée de secourir les blessés et les malades dans les guerres de notre époque ?

B. Comment les associations qui poursuivent ce but doivent-elles être organisées et comment doivent-elles maintenir et développer, même en temps de guerre, les rapports internationaux ?

C. Quel genre d'activité ces associations doivent-elles développer en temps de guerre, particulièrement par rapport :

1° A l'établissement de dépôt de vêtements et d'objets destinés au soulagement des blessés ou au service des ambulances ? (Il faudrait mentionner ici les objets plus nécessaires.)

2° A l'établissement d'ambulances particulières ?

3° A l'enrôlement d'infirmiers pour les ambulances ?

4° Aux secours à donner pour emporter les blessés du champ de bataille ?

D. Quelles dispositions faut-il prendre et qu'elle position faut-il assigner, *en temps de guerre*, aux associations et à leurs organes vis-à-vis du commandant en chef de l'armée et des autorités sanitaires et administratives, d'un côté, afin qu'ils puissent agir de concert avec ces autorités et s'appuyer sur elles ; de l'autre côté afin d'assurer l'emploi rapide et sans intermédiaires, des ressources des associations en faveur des blessés, en évitant les délais qui résultent d'un contrôle ou d'autres formalités administratives ?

II. — Quelles mesures les associations ont-elles à prendre en temps de paix, pour préparer leur action en temps de guerre, dans le sens sus-indiqué ?

Les ouvrages offerts au concours, conçus au choix de l'auteur, en langue allemande, française ou anglaise, devront être sans signature, porter une épigraphe et être accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Ils devront être envoyés au comité central de l'association prussienne pour secourir les militaires blessés et malades pendant la guerre, Leipzigerstrasse, n° 5, avant le 1^{er} juin 1866 au plus tard. Le prix sera décerné avant la fin de l'année au meilleur ouvrage, d'après le verdict d'un jury nommé par le comité, et il sera porté à la connaissance du public avant le 31 décembre 1866 au plus tard.

L'auteur a le droit de publier son travail. S'il ne fait pas usage de son droit dans les six mois qui suivront le décernement du prix, ce droit passe de lui-même au comité central.

Berlin, le 16 mai 1865.



RASSEMBLEMENT DE TROUPES VAUDOIS DE 1866.

Nous désirons faire connaître quelque peu à nos lecteurs cette réunion de troupes, instructive à plus d'un titre ; et pour entrer en ma-